



# DÉBLOQUER LE DÉVELOPPEMENT DU CARBONE BLEU

CADRE DE PRÉPARATION À L'INVESTISSEMENT  
À L'INTENTION DES GOUVERNEMENTS

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

## Qu'est-ce que le carbone bleu ?

Le « carbone bleu » est le carbone stocké dans les écosystèmes côtiers et marins. Ces écosystèmes vont des mangroves aux herbiers marins en passant par les marais salés, et contribuent à un monde sans pauvreté sur une planète vivable.

**L'objectif de ce document est de fournir un cadre pratique pour aider les gouvernements à stimuler et à accroître les investissements publics et privés dans le carbone bleu dans le cadre du développement de leur économie bleue.**

Pour ce faire, il décrit en détail un cadre de préparation à l'investissement dans le carbone bleu, un guide étape par étape, illustré et comportant des listes de contrôle simples. Les pays bénéficiaires peuvent utiliser les illustrations et les listes de contrôle pour déterminer s'ils sont prêts à stimuler et à augmenter les investissements dans le financement des crédits de carbone bleu. Le cadre de préparation au carbone bleu repose sur trois piliers :

Pilier **1** :  
**Données et analyses**

Pilier **2** :  
**Politique et institutions**

Pilier **3** :  
**Financement**

Figure

**1**

Le cadre de préparation au carbone bleu repose sur trois piliers





« La base scientifique pour des interventions portant sur les écosystèmes de carbone bleu (pilier 1) » met l'accent sur les connaissances scientifiques les plus récentes qui donnent l'impulsion nécessaire à ces interventions.

Il comprend une description complète des services écosystémiques fournis par les écosystèmes de carbone bleu (ECB), ainsi que la justification du statut des ECB établis (mangroves, herbiers marins et zones humides) comme se prêtant à des interventions, de même que celui des ECB émergents. La première section décrit l'importance écologique, économique et sociale des services des ECB, en particulier pour

la séquestration du carbone. Elle met également en évidence les menaces et les facteurs de dégradation et examine les tendances récentes en matière de lutte contre la dégradation et de restauration de ces écosystèmes. Cette section fournit également une base pour l'évaluation des interventions liées au carbone bleu et pour l'évaluation des inventaires de gaz à effet de serre (GES) dans le cadre de la préparation.



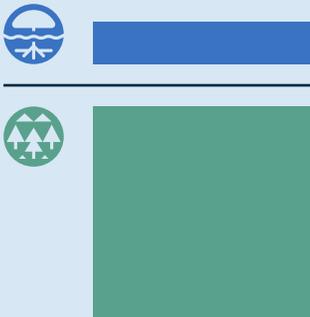
**Les mangroves, les herbiers marins et les zones humides côtières font partie de la catégorie d'inventaire des zones humides établie pour les besoins de notification au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et sont admissibles aux programmes d'octroi de crédits de carbone bleu.**

Certains écosystèmes marins, tels que les lits de varech et les vasières, sont en passe d'accéder à la prise en compte dans les rapports présentés à la CCNUCC, pour, à terme, entrer dans le système de crédits carbone. D'autres, comme les récifs coralliens, les récifs d'huîtres et la faune marine, sont actuellement considérés comme ne se prêtant à aucune intervention. Le manque d'informations scientifiques sur ces ECB limite leur possibilité de se prêter à des interventions, ainsi que leur inclusion.

## Les investissements dans le carbone bleu comptent parmi les solutions climatiques les plus efficaces qui soient.

La restauration d'un hectare de mangroves permet de stocker cinq fois plus de carbone que la restauration d'une superficie similaire de forêt terrestre.

### 5:1



La restauration d'un hectare d'herbier marin permet de stocker trois fois plus de carbone que la restauration d'une superficie similaire de forêt terrestre.

### 3:1



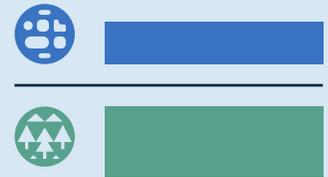
La conservation d'un hectare d'herbier marin permet de stocker deux fois plus de carbone que la restauration d'une superficie similaire de forêt terrestre.

### 2:1



La restauration et la conservation d'un hectare de marais salés permet de stocker deux fois plus de carbone que la restauration d'une superficie similaire de forêt terrestre.

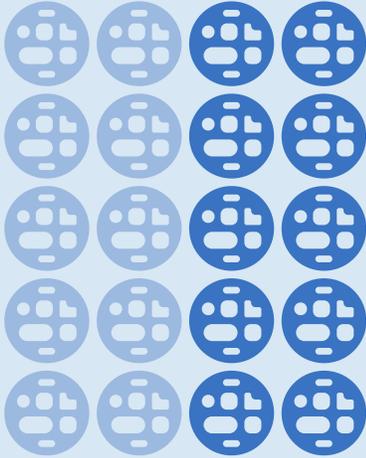
### 2:1



**La restauration et la conservation sont deux pratiques largement utilisées pour exploiter le potentiel du carbone bleu en tant que moyen de lutter contre la dégradation et de la prévenir.**

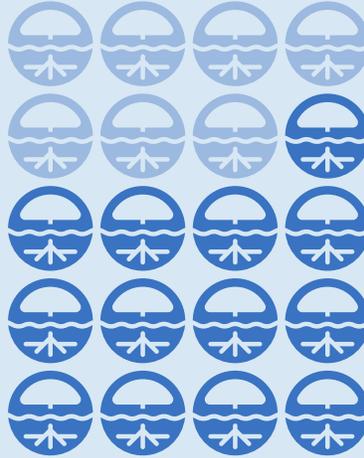
Les ECB établis et émergents fournissent une multitude de services écosystémiques, de la protection contre les inondations à des aires de nurseries de poissons, qui s'ajoutent à la valeur de la séquestration du carbone. Exprimés en termes monétaires, la séquestration et le stockage du carbone par les écosystèmes de mangroves, de marais salés et d'herbiers marins ont été évalués à environ 190 milliards de dollars par an (environ 580 dollars par personne aux États-Unis) en termes de richesse mondiale en carbone bleu.

## La dégradation de l'écosystème côtier menace les perspectives de réalisation du potentiel important des trois ECB clés.



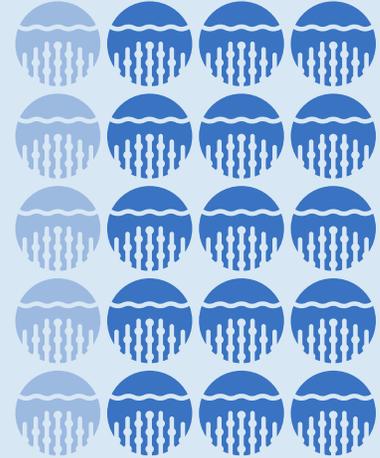
**Plus de 50 %**

des marais salés originels de la planète ont disparu au cours du XX<sup>e</sup> siècle.



**Jusqu'à 35 %**

de mangroves ont disparu en raison de la déforestation dans les années 80 et 90,



et les chercheurs estiment que

**25 %**

de l'ensemble des herbiers marins de la planète ont disparu.

**Souvent, les facteurs de dégradation terrestres et marins sont liés, ce qui aggrave l'intensité et les effets des pertes d'ECB.**



**Les efforts déployés au cours des dernières décennies montrent qu'il est possible de lutter contre la dégradation et de la prévenir grâce à des mesures de restauration et de conservation dans les pays émergents et industrialisés.**

Ces efforts nécessitent des ressources financières substantielles qui dépendent de l'ampleur, de la portée et de la nature des efforts nécessaires. Dans de nombreux cas, cependant, la restauration des ECB est relativement moins coûteuse que les ouvrages d'ingénierie. Le financement de ces efforts nécessite l'implication des secteurs public et privé, les marchés de crédits de carbone bleu pouvant constituer une source de financement.



**Le deuxième chapitre, « Bâtir un environnement politique et institutionnel pour le carbone bleu (pilier 2) », fournit des points d’ancrage pour les politiques devant permettre aux pays bénéficiaires de fixer des objectifs et des trajectoires pour stimuler et augmenter les investissements dans le carbone bleu.**

Les engagements pris pour atténuer le changement climatique varient en fonction des pays. Ce chapitre peut éclairer les décideurs sur les meilleurs engagements politiques internationaux, en particulier les Contributions déterminées au niveau national (CDN) qui sont à la base de nombreux investissements dans le carbone bleu. Un certain nombre d’instruments internationaux, tels que la CCNUCC et l’Accord de Paris, font des CDN des engagements fondamentaux pour lutter contre le changement climatique.

**De nombreux engagements internationaux ont abouti à une plus grande prise en compte des ECB dans la comptabilité des gaz à effet de serre. Le « Supplément 2013 sur les zones humides » du GIEC et ses mises à jour en sont un exemple.** Il fournit des orientations pour la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre et l’absorption des ECB établis. Inversement, il informe ou oriente les pays

bénéficiaires sur les mesures d’atténuation des GES qui peuvent être incluses dans la comptabilisation des GES. Ce chapitre et le cadre de préparation permettent de montrer aux pays bénéficiaires comment ils peuvent s’assurer que leurs ECB sont inclus dans les inventaires de GES et font partie du processus de comptabilisation.

**Les engagements de l’Accord de Paris tirent parti des possibilités de générer des avantages annexes, tels que la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) à partir d’interventions liées au carbone bleu.** La production d’avantages annexes est une incitation supplémentaire à investir dans le carbone bleu. Actuellement, une grande partie des avantages annexes générés proviennent de projets concernant les ECB ou de projets qui réduisent la consommation de combustibles. Les ECB émergents, ainsi que les flux de carbone entre les composantes des écosystèmes marins, ne sont actuellement pas admissibles à ces avantages.

**Les gouvernements sont de plus en plus nombreux à concevoir des projets et des boîtes à outils REDD+ (réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts) afin d’y inclure les mangroves. Cependant, en limitant leur comptabilité REDD+ à la biomasse aérienne, l’énorme puits de carbone souterrain sous-jacent aux mangroves n’est pas pris en compte.**

L’inclusion des mangroves par agences des forêts peut contribuer à cette occasion manquée. Néanmoins, l’infrastructure mondiale REDD+ fournit des modèles et des matrices d’intervention riches, utiles pour la planification et la conception des interventions relatives au carbone bleu.

**Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal issu de la COP15 de la Convention sur la diversité biologique a considérablement augmenté les objectifs de conservation et de restauration, y compris pour les écosystèmes côtiers et marins, et notamment pour les ECB.** Le Fonds d’affectation spéciale du Cadre visant à aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs de conservation constitue un point d’ancrage supplémentaire devant permettre aux pays bénéficiaires d’investir dans le carbone bleu. Des synergies sont possibles avec d’autres engagements de principe liés au changement climatique et des politiques liées aux catastrophes telles que le Cadre de Sendai.



### **Le troisième chapitre, « Mobiliser des financements pour le carbone bleu (pilier 3) », fournit aux pays bénéficiaires des points d'entrée pour rechercher les financements publics et privés nécessaires aux investissements dans le carbone bleu.**

Ce chapitre passe en revue les différentes formes de financement : financement multilatéral, financement du carbone fondé sur les résultats, philanthropie privée et financement privé (élaboration de projets et marchés du carbone).

Il décrit les différentes formes de fonds qui constituent chacun de ces types de financement, les conditions d'accès à ces fonds, les activités admissibles au sens large, ainsi que les obligations en matière de suivi et de notification. Ce pilier décrit des paramètres d'investissement stables pour le secteur privé,

notamment en ce qui concerne le financement de la lutte contre les émissions de carbone, comme la définition et l'attribution des droits d'émission de carbone, la création de mandats pour l'échange de droits d'émission de carbone et la présentation de modèles pour la participation de la communauté et le partage des bénéfices. Le chapitre se termine par une présentation intéressante des tendances en matière de tarification du carbone bleu, des possibilités d'échange de droits d'émission au titre de l'Accord de Paris et des nouvelles approches de financement.

### **Le chapitre 4, « Le cadre de préparation au carbone bleu », fournit une réponse harmonisée dont le but est de permettre aux gouvernements d'exploiter pleinement leur potentiel de carbone bleu en combinant les aspects techniques, institutionnels, réglementaires et financiers.**

L'adoption d'une telle réponse globale aidera les pays à passer à une économie bleue plus productive et plus résiliente, qui apportera de la stabilité aux habitats naturels et de la prévisibilité au secteur privé. Ce chapitre comprend des illustrations efficaces, complétées par des listes de contrôle, afin de guider le lecteur tout au long du processus d'évaluation de l'état de préparation au carbone bleu. Le processus suit une approche par pilier, avec une série de questions qui guident les gouvernements sur les prochaines étapes ou les domaines sur lesquels concentrer leurs interventions et leurs investissements. Des recommandations pratiques et réalisables sont proposées aux gouvernements afin d'améliorer leur état de préparation et d'accélérer les investissements dans le carbone bleu.





PILIER

1

## Données et analyses

-  **Recommandation 1** : Renforcer la capacité des pays à élaborer des inventaires de GES
-  **Recommandation 2** : Promouvoir l'utilisation de l'évaluation des écosystèmes dans la prise de décision



PILIER

2

## Politiques et institutions

-  **Recommandation 3** : Renforcer les structures juridiques et institutionnelles nationales et concevoir des politiques spécifiques qui facilitent la mise en œuvre des engagements en matière de carbone bleu
-  **Recommandation 4** : Adopter une planification intégrée et une stratégie relative au carbone bleu pour renforcer les avantages locaux
-  **Recommandation 5** : Tirer parti des partenariats entre les gouvernements, le secteur privé, les institutions financières internationales et les organisations philanthropiques pour contribuer à la résolution des risques systémiques découlant de la perte d'ECB et influencer les programmes d'action à l'échelle mondiale



PILIER

3

## Financement

-  **Recommandation 6** : Adopter une approche globale de la mobilisation des financements
-  **Recommandation 7** : Accéder à des dons internationaux pour la préparation au carbone bleu
-  **Recommandation 8** : Promouvoir les partenariats public-privé pour le développement du marché du carbone bleu



# DÉBLOQUER LE DÉVELOPPEMENT DU CARBONE BLEU

CADRE DE PRÉPARATION À L'INVESTISSEMENT À L'INTENTION DES GOUVERNEMENTS

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Pour plus d'informations : [problue@worldbank.org](mailto:problue@worldbank.org) [worldbank.org/problue](http://worldbank.org/problue)



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE

PROBLUE